

# VILLE DE CARPENTRAS



Attestation de parution sur [echodumardi.com](http://echodumardi.com)

Date de téléchargement de justificatif : 24 juillet 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 9 avril 2021 sous réserves d'incidents



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### POLE TRAVAUX, CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### Service Commande Publique et Finance

**1 - Dénomination de la Collectivité qui passe le marché :** VILLE DE CARPENTRAS

**Adresse :** Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX

**Pouvoir Adjudicateur :** Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.

**2 - Objet du marché :** LOCATION ET INSTALLATION DE MATÉRIEL DE SONORISATION ET D'ÉCLAIRAGE

**3 - Mode de passation choisi :** procédure adaptée sous forme d'un accord-cadre (mono attributaire) à bons de commande avec fixation de maximum (article R2123-1, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique)

**4 - Montant maximum des commandes possibles (H.T.) :** 25 000 €

**5 - Durée du marché :** un an à compter de la date de notification, renouvelable tacitement trois fois



Ecrit par Echo du Mardi le 9 avril 2021

pour la même période, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties contractantes, par lettre recommandée avec un préavis de deux mois.

**6 - Date limite de remise des offres : mardi 4 mai 2021 - 12h00**

**7 - Modalités d'obtention des dossiers de candidature :** ils doivent obligatoirement être téléchargés sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

**8 - Modalités de dépôt des offres :** elles doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

**Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.**

**9 - Questions et demandes de précisions complémentaires :**

Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne répondra à aucune question par voie téléphonique.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédant la date de remise des offres par courrier électronique, au pouvoir adjudicateur via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com/>

Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

**10 - Conditions de participation :**

Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles R2142-1 à R2142-14 et R2143-3 à R2143-10 du Décret n° 2018-1075 susvisé, les documents mentionnés à l'article 13 du CCP.

**11 - Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

**1 - Valeur technique de l'offre** (coefficient 3) - noté sur 20 : jugée aux vues d'un mémoire justificatif présentant :

- Qualité des produits, analysée sur la base des fiches techniques (note sur 12)
- Manière de procéder (noté sur 8)

**2 - Prix et pourcentage de remise :** Coefficient 2 noté sur 20

- Le prix sera noté au prorata de toutes les offres de 0/15 à 15/15.
- Le pourcentage de remise sera noté au prorata de toutes les offres de 0/5 à 5/5.

**3 - Délai d'intervention :** coefficient 1 - note sur 20, analysé sur la base des propositions faites par le candidat.

**12 - Modalités essentielles de financement et de paiement :** règlement par mandat administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement (transmission des factures obligatoirement par voie dématérialisée par la solution nationale Chorus Pro. Les dépenses sont inscrites dans les ressources propres du budget communal.

**13 - Délai de validité des offres :** 120 jours (cent vingt jours)

**14 - Date d'envoi à l'organisme chargé de la publication :** jeudi 8 avril 2021

Le Maire,

Serge Andrieu



Ecrit par Echo du Mardi le 9 avril 2021

3950822

Publié le 09/04/2021